

PROPOSITION DE PROJET

1. Titre du projet : Les aires marines protégées (AMP) comme outils de promotion de la santé des océans

2. Budget biennal : 350 000 \$CAN

3. Bref énoncé du besoin défini (incluant la situation actuelle), de l'objectif du projet et des résultats visés (d'ici juin 2019) :

Les AMP sont des outils essentiels à la promotion de la santé des océans, mais elles doivent être gérées de manière adaptative et efficace si l'on veut s'attaquer à des menaces comme le réchauffement et l'acidification des océans, de même que le déplacement des espèces. En s'appuyant sur le projet de 2015-2017 qui portait sur la détermination des vulnérabilités dans les collectivités et les écosystèmes côtiers, ce projet permettra de créer une trousse d'outils pour l'adaptation côtière. Il répondra à un important besoin des praticiens des AMP, à savoir obtenir une orientation et une formation pratiques pour l'élaboration de stratégies d'adaptation en réponse aux vulnérabilités définies et l'intégration de ces stratégies aux plans de gestion. Le projet permettra de développer les capacités de planification de l'adaptation des AMP grâce à la trousse d'outils; inclura une formation sur l'utilisation de la trousse par les praticiens des AMP; ciblera les équipes de spécialistes des trois pays (scientifiques, praticiens des AMP, populations autochtones et locales, parties prenantes) qui pourront offrir des conseils sur les thèmes prioritaires; et déterminera les mesures à prendre dans les paysages marins communs à l'appui de la mise en œuvre des stratégies de gestion. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation aidera les AMP à contrôler les impacts locaux des changements mondiaux et régionaux et à promouvoir des écosystèmes marins plus sains et plus résilients.

4. Choisissez la(les) priorité(s) stratégique(s) associée(s) au projet :

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires
<input type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <input type="checkbox"/> Croissance verte <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités et écosystèmes durables	<input type="checkbox"/> Commerce et environnement (p. ex., environnement et innovations; mouvement des biens et services écologiques) <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de méthane <input type="checkbox"/> Réduction et récupération des déchets alimentaires <input type="checkbox"/> Inventaire des émissions de carbone noir <input type="checkbox"/> Espèces et écosystèmes prioritaires (p. ex., espèces exotiques envahissantes transfrontalières) <input checked="" type="checkbox"/> Santé des océans (p. ex., déchets marins; acidification des océans; aires marines protégées) <input type="checkbox"/> Systèmes de surveillance syndromique <input type="checkbox"/> Zones de contrôle des émissions (ZCE) au Mexique <input type="checkbox"/> Études de cas sur les CET

5. Expliquez de quelle façon le projet peut avoir plus d'impact à l'échelle trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

La CCE joue un rôle unique dans l'établissement d'un cadre de collecte et de communication de connaissances sur les stratégies d'adaptation des AMP en Amérique du Nord; en tablant sur des projets et des collaborations antérieurs (p. ex, Channel Islands/Guadalupe, côte de la Colombie-Britannique/Olympic Coast) à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie. L'environnement marin est intrinsèquement lié, et une gestion efficace des espèces marines exige une coopération internationale. Les changements climatiques rendent cette collaboration encore plus nécessaire, en raison de leurs impacts sur la répartition et les déplacements des espèces et des habitats. En outre, comme l'information sur les stratégies d'adaptation côtière n'est pas facilement accessible, il y a un urgent besoin de regrouper et de solidifier nos connaissances pour pouvoir gérer efficacement les AMP changeantes et minimiser les effets néfastes sur les collectivités locales.

6. Décrivez de quelle façon le projet pourrait exploiter ou promouvoir le lien entre les écosystèmes, la création d'emplois, les impacts selon le sexe et la création de revenus :

Les collectivités et les écosystèmes côtiers sont parmi les plus touchés par les changements climatiques, et ils doivent faire l'objet d'une planification proactive pour minimiser les impacts néfastes des changements. La planification de l'adaptation peut aider à renforcer la résilience des écosystèmes marins/côtiers et à maintenir les activités et utilisations qui dépendent des écosystèmes marins (p. ex., l'écotourisme marin, l'infrastructure naturelle), et elle contribue au bien-être social, culturel et économique des collectivités côtières. Par exemple, le projet peut faciliter l'échange entre les trois pays de pratiques de restauration de l'habitat côtier, de gestion des effets de l'acidification des océans, des déplacements des espèces et de gestion des espèces envahissantes—et amener les parties prenantes à participer aux discussions et à établir l'ordre de priorité de ces enjeux quant à leurs impacts écologiques, sociaux et économiques.

7. Énumérez les objectifs à viser et les activités à entreprendre pour obtenir des résultats mesurables :

Objectifs (doivent être SMART¹)	Principales activités permettant d'atteindre les objectifs (d'ici le 30 juin 2019)	Résultats mesurables
D'ici le 30 juin 2019, les collectivités seront mieux en mesure de s'attaquer aux vulnérabilités côtières grâce à une trousse d'outils d'adaptation côtière incluant des commentaires des gestionnaires d'AMP, des membres des populations autochtones et locales, des groupes de spécialistes et d'autres parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier d'établissement de la portée du projet, pour déterminer les ressources essentielles disponibles en matière d'adaptation côtière, les principales lacunes et les autres priorités. • Sollicitation de la participation des populations autochtones et 	Une trousse d'outils pour l'adaptation côtière élaborée avec les parties prenantes et des spécialistes est à la disposition des gestionnaires des AMP/collectivités côtières dans les trois pays.

¹ SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel

	<p>locales en vue de la détermination des données pertinentes sur les pratiques et les connaissances écologiques traditionnelles (CET), afin de gérer les milieux côtiers et marins de façon adaptative.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche (revue de la littérature et entrevues) pour résumer les connaissances et les études de cas sur les possibilités d'adaptation, visant surtout les espèces et les habitats prioritaires (et les services écosystémiques qu'ils fournissent). • Atelier réunissant des praticiens des AMP, des spécialistes et des parties prenantes qui examineront la version provisoire de la trousse d'outils pour l'adaptation côtière et discuteront des régions/paysages marins prioritaires. • Établissement d'une liste de spécialistes/groupes dans les trois pays qui réviseront la trousse d'outils en lien avec des espèces et/ou habitats donnés (p. ex., baleines, herbiers). 	
<p>D'ici le 30 juin 2019, les stratégies de gestion de l'adaptation seront intégrées aux plans de gestion des AMP des trois pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation pour les gestionnaires d'AMP sur l'utilisation de la trousse d'outils pour l'élaboration de stratégies d'adaptation, y compris leur intégration aux plans de gestion des AMP. 	<p>Les gestionnaires des AMP ont reçu une formation sur l'utilisation de la trousse d'outils pour l'élaboration et l'application de stratégies d'adaptation côtière.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une communauté de pratique pour la communication d'information sur la gestion de l'adaptation des AMP en Amérique du Nord (p. ex., base de données de spécialistes et domaines de spécialisation). 	
<p>D'ici le 30 juin 2019, une collaboration sera établie dans toutes les AMP dans le cadre de plans d'action élaborés en vertu de protocoles d'entente (PE)* et de partenariats officiels, pour favoriser une plus grande résilience des AMP et des collectivités, obtenir la participation de nouveaux partenaires et chercher d'autres sources de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'une liste nationale des mesures prioritaires en matière d'adaptation/de résilience pour cibler les futurs partenariats et les demandes de financement. • Création d'au moins un partenariat dans les paysages marins communs pour examiner un enjeu prioritaire en lien avec l'efficacité de l'adaptation de la gestion (p. ex., protocoles de surveillance conjointe; plans internationaux d'adaptation des espèces communes, comme les baleines; méthodes d'évaluation des mesures d'adaptation). • Communication des études de cas de la trousse d'outils pour l'adaptation côtière à un public international par l'intermédiaire de l'UICN (p. ex., base de données Panorama). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une liste des mesures prioritaires en matière d'adaptation/de résilience, par pays, est disponible. • Au moins un partenariat a été conclu et les partenaires ont défini un plan pour le maintien de la collaboration au-delà de 2019–2020.

*Remarque : Les États-Unis et le Mexique ont établi un partenariat officiel sur les AMP dans le cadre de PE sur des aires jumelles dans le golfe du Mexique, et le Canada et les États-Unis ont établi un partenariat officiel sur les AMP par l'intermédiaire du Conseil de l'Arctique. Les États-Unis, le Canada et le Mexique collaborent de façon non officielle dans de nombreux domaines qui seront élargis.

8. Décrivez la façon dont le projet complète les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ces travaux s'appuient sur des travaux antérieurs de la CCE, dont les résultats sont décrits dans le document *Scientific Guidelines for Developing Resilient Marine Protected Area Networks in a Changing Climate* (CCE 2012 – Directives techniques pour l'établissement de réseaux d'aires marines protégées résilientes dans le contexte des changements climatiques) et sur l'outil d'évaluation rapide de la vulnérabilité créé et utilisé durant la période de projet 2015–2017. Il s'agissait du premier outil du genre visant précisément les aires marines protégées dans les trois pays. Chaque pays a commencé à définir les vulnérabilités de ses AMP, mais on en est encore aux étapes préliminaires de l'identification et de l'application de mesures d'adaptation des AMP. La trousse d'outils permettra de compiler les orientations existantes sur l'adaptation côtière et marine dans les trois pays et de combler les lacunes grâce à la revue de la littérature et à des entretiens avec des praticiens des AMP. La formation va contribuer à renforcer les capacités de gestion des ressources communes dans un contexte de changements climatiques et offrir des occasions d'étendre la collaboration entre les trois pays dans le domaine de la gestion. Les stratégies d'adaptation côtière et marine sont également une grande priorité pour les AMP de façon globale et il existe de grandes lacunes à cet égard; ce projet pourrait apporter une contribution importante à l'échelle internationale. Des travaux antérieurs de la CCE sur l'établissement de directives scientifiques visant les réseaux d'AMP ont déjà largement contribué au dialogue sur les réseaux d'AMP dans l'Arctique et dans d'autres régions. Le projet favorisera également la viabilité à long terme au fur et à mesure que les organismes responsables des AMP intégreront les stratégies d'adaptation définies à leurs plans de gestion des AMP, qui orienteront la gestion à long terme (~10 ans) de ces aires.

9. Décrivez les possibilités d'inclusion des connaissances écologiques traditionnelles (CET), le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

Les peuples autochtones vivent dans les zones côtières de l'Amérique du Nord depuis ces milliers d'années et ils se sont toujours adaptés aux changements de l'environnement marin et côtier. Ces travaux offrent une occasion d'échanger, d'apprendre et peut-être d'intégrer les pratiques et les populations à la gestion des environnements côtiers des AMP. Ils offrent également des possibilités de collaboration entre les peuples autochtones qui participent à la gestion et à l'adaptation côtières dans les trois pays.

10. Décrivez les possibilités de faire participer les jeunes, le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

Les jeunes sont des intervenants clés dans la gestion des AMP et ils sont au centre de nombreuses activités d'éducation et de science citoyenne dans les AMP. Le projet permettrait de cibler des occasions pour les jeunes de participer aux stratégies d'adaptation, y compris dans le cadre de travail bénévole et d'une participation communautaire. Les organisations qui travaillent avec les jeunes seraient invitées à participer à l'établissement de la portée du projet, à l'atelier des parties prenantes et à la formation.

11. Énumérez les cas de participation significative d'autres paliers de gouvernement/d'administration, de groupes autochtones, de collectivités locales, de spécialistes, de membres de la société civile et d'autres intervenants, le cas échéant :

Les lois, pratiques et cultures des trois pays favorisent la participation des parties prenantes à la gestion des AMP—incluant les organismes publics à tous les échelons, des scientifiques, des utilisateurs des océans, des collectivités locales, des peuples autochtones et d'autres groupes qui ont à cœur nos océans. Ce projet irait dans le sens de cette approche en incluant divers groupes de parties prenantes à l'établissement de la portée du projet, à l'élaboration et à la révision de la trousse d'outils pour l'adaptation côtière et à la détermination de possibilités de collaboration pour la mise en œuvre des stratégies d'adaptation. Bon nombre de ces groupes d'intervenants ont déjà participé au processus d'évaluation rapide de la vulnérabilité mené durant la période de projet 2015–2017 et sont enthousiastes à l'idée de participer aux prochaines étapes (p ex., des propriétaires d'entreprises locales d'écotourisme, des conseils consultatifs de citoyens des AMP, des gouvernements autochtones de l'État de Washington et de la Colombie-Britannique, des universités et des organisations non gouvernementales).

12. Désignez, dans chaque pays, les membres des comités pertinents et leur organisme fédéral qui s'engagent à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre s'il est approuvé :

Canada : Chantal Vis, spécialiste des écosystèmes marins, Parcs Canada, Chantal.vis@pc.gc.ca.

Mexique : Fernando Camacho Rico, *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées, fernando.camacho@conanp.gob.mx)

Pilar Jacobo Enciso, National Commission of Protected Areas, pilar.jacobo@conanp.gob.mx

États-Unis : Lauren Wenzel, directrice, *National Marine Protected Areas Center*, lauren.wenzel@noaa.gov.